



37 avenue du Président WILSON 79400 St MAIXENT L'ÉCOLE - Tél : 05 49 32 22 07 - Mail : [ecsr.du.pf@gmail.com](mailto:ecsr.du.pf@gmail.com)

Siret : 838 619 443 00016 - Agrément : E18 079 0004 0 - Web : <http://www.ec-pf.com>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75790126879 auprès de la préfète de région NOUVELLE-AQUITAINE

## **Permanence / cours de code / Tests**

### Ouverture secrétariat :

**Lundi - mercredi - vendredi** : 14h à 19h

**Samedi** : 10h à 12h / 14h à 16h

## **Tarifs (ttc)**

Tarifs actualisés au 01/01/2020 (En vigueur)

### Formation AM (BSR)

- **L'évaluation de départ** (durée, env. 40 mn sur plateau) 74,00 €uros  
En fonction des connaissances de l'élève, l'évaluation nous permet de déterminer  
Le volume d'heures prévisionnel nécessaire pour sa formation.
- **Constitution du dossier** 20,00 €uros  
Démarches + formalités administratives
- **Fournitures pédagogiques** OFFERTES
- **9 Heures de formation** (8h minimums obligatoires) 156,00 €uros

**TOTAL : 250€**

**IMPERATIF**

L'élève doit impérativement venir le jour de la formation avec son propre équipement adapté à la conduite d'un 2 roues (son propre casque homologué, blouson, Jean, gants homologués, bonnes chaussures, voir tenue de pluie le cas échéant).

**SANS CELA IL NE SERA PAS ACCEPTE EN FORMATION**

**Pour rappel ces équipements doivent le protéger en cas de chute**

## ***POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER***

### **LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR :**

- Fiche de renseignements complétée
- Fiche d'inscription AM (BSR)
- 2 photos d'identité au format **e-photo** (*agrée ANTS*) pour **permis de conduire** (*Signature numérique + N° e-photo*).
- Si vos 2 photos ne sont pas au format **e-photo** :  
Nous fournir 1 enveloppe format DL (11cmx22cm) et un timbre au tarif en vigueur pour l'envoi postal.
- Photocopie de l'attestation de recensement (*si + de 16 ans et – de 17 ans*).
- Photocopie du justificatif de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (*si + de 17 ans et – de 25 ans*).
- Photocopie (*recto/verso*) de votre carte d'identité.
- Photocopie de l'**ASSR 2** (*si – de 21 ans*).
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (*Facture : eau/gaz/électricité/téléphone/Avis d'imposition*)
- Attestation d'hébergement (*si justificatif de domicile n'est pas au nom de l'élève*).  
Modèle disponible sur internet, saisir dans votre moteur de recherche « *attestation d'hébergement service public* »
- Photocopie (*recto/verso*) pièce d'identité de l'hébergeant (*si justificatif de domicile n'est pas au nom de l'élève*)

*Afin de d'optimiser les démarches administratives, merci de nous fournir des photocopies de bonnes qualités  
(Pas de photocopie trop sombre ou trop claire, de pièces justificatives « coupées » ...)*

### **A NOTER**

Toute formation non décommandée par l'élève au moins une semaine à l'avance sera due et facturée, sauf entente entre les parties.

La formation non décommandée dans le délai ci-dessus ne sera pas reportée et ne donnera lieu à aucun remboursement de l'auto-école, sauf entente entre les parties, conformément aux dispositions de l'article 11-48 du code Civil.

Si, à l'issue de la phase d'observation préalable (évaluation), le niveau du stagiaire ne permet pas une sortie en toute sécurité sur la voie public, l'auto-école se réserve le droit d'annuler la formation.

Dans ce cas, il sera procédé au remboursement du montant déjà versé, diminué des frais administratifs et évaluation.

En cas de litige, il est expressément attribué compétence au tribunal de Niort.